

Règlement de consultation MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

Table des matières

1 - POUVOIR ADJUDICATEUR.....	2
1.1 Nom et adresse du pouvoir adjudicateur :.....	2
1.2 Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :.....	2
1.3 Adresse à laquelle les offres et les candidatures doivent être envoyées ou déposées :.....	2
2 - OBJET DU MARCHÉ.....	2
2.1 Marché de fournitures	2
2.2 Nomenclature applicable aux lots :.....	2
3 - DUREE DU MARCHÉ.....	2
4 - LES PRIX	3
4.1 Régime de prix.....	3
4.2 Les révisions de prix	3
4.3 Conditions de paiement	3
5 - VARIANTES	3
6 - LE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)	3
6.1 Composition du dossier de consultation des entreprises	3
6.2 Retrait du dossier de consultation des entreprises (DCE).....	3
7 - MODALITES DE TRANSMISSION ET DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	4
7.1 Modalités de transmission des candidatures et des offres.....	4
7.2 Transmission des candidatures	4
8 - PROCEDURE DE REMISE DES OFFRES ET CONTENU DU DOSSIER	4
8.1 Conditions de langue.....	4
8.2 Bordereau unitaire des prix.....	4
8.3 Programmation	4
9. Remise des offres	5
9.1 Voie électronique	5
9.2 Contenu du dossier.....	5
10 - ATTRIBUTION DES MARCHES PAR LA CAO	5
10.1 Etude des offres.....	5
10.2 Critères	5
10.3 Appel d'offre infructueux	6

1 - POUVOIR ADJUDICATEUR

1.1 Nom et adresse du pouvoir adjudicateur :

Lycée franco-allemand de Buc, 7 rue Collin Mamet 78530 BUC.

Les éléments sont librement consultables sur le site internet de l'établissement :

http://www.lfa-buc.fr/index.php?id_menu=136

1.2 Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Les renseignements complémentaires éventuels sur les cahiers des charges sont communiqués 10 (dix) jours au plus tard avant la date limite de remise des offres :

- site internet : <https://www.e-marchespublics.com/>

1.3 Adresse à laquelle les offres et les candidatures doivent être envoyées ou déposées :

- site internet : <https://www.e-marchespublics.com/>

2 - OBJET DU MARCHÉ

2.1 Marché de fournitures

La présente consultation a pour objet la fourniture et l'installation de mobiliers pour la cité scolaire du « lycée franco-allemand de Buc ».

Ces prestations sont divisées en 3 lots :

- lot n° 1 : Mobilier pour salles banalisées
- lot n° 2 : Mobilier spécifique
- lot n° 3 : Mobilier administratif

Les candidats peuvent présenter une offre pour un, deux ou tous les lots.

Lieu d'exécution des prestations : 7 rue Collin Mamet 78530 BUC

2.2 Nomenclature applicable aux lots :

La nomenclature applicable aux lots est : CPV 39160000

3 - DUREE DU MARCHE

Les marchés sont conclus du 20/08/2021 au 31/12/2021.

Leurs prises d'effet interviendront au plus tôt à la date de leur notification ou postérieurement à celle-ci en fonction de la décision du pouvoir adjudicateur, du contrôle de légalité des autorités académiques, et dans les conditions prévues aux CCAP.

4 - LES PRIX

4.1 Régime de prix

Le prix est unitaire dans le cadre d'un marché alloti.

4.2 Les révisions de prix

Les prix sont fermes pour la durée du marché.

4.3 Conditions de paiement

Le paiement se fait conformément aux CCAG et au CCAP (« Prix et règlement »).

Le délai de paiement correspond aux délais règlementaires.

En cas de paiement d'intérêts moratoires, ils sont calculés sur la base du taux d'intérêts légal.

5 - VARIANTES

Le pouvoir adjudicateur autorise les variantes pour le lot n°3.

Les exigences minimales que les variantes doivent respecter et les modalités de présentation sont les suivantes : respect du CCTP et cohérence dans l'ensemble mobilier proposé.

Les variantes éventuelles font l'objet d'une présentation et de chiffrages distincts dans les 2 tableaux du « LOT 3 » (« Proposition 1 » et « Proposition 2 ») dans le BUP.

6 - LE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

6.1 Composition du dossier de consultation des entreprises

L'ensemble du dossier permettant de répondre à la consultation est accessible en ligne et gratuitement pour chaque candidat.

Il comprend :

- Les documents administratifs obligatoires (ATTRI1, DC1, DC2...) à fournir et compléter par les candidats
- Le règlement de consultation
- Le CCAG FCS du 30 mars 2021
- Le CCAP
- Le CCTP
- Les bordereaux unitaires des prix
- Les annexes : plans pour le lot 3

6.2 Retrait du dossier de consultation des entreprises (DCE)

Le dossier de consultation des entreprises peut être obtenu aisément en le téléchargeant, après identification sur le site internet ci-après : <https://www.e-marchespublics.com/> .

Sur ce site, ils doivent indiquer leurs coordonnées, leur adresse électronique et le nom d'un correspondant. Ils pourront ainsi bénéficier de toutes les informations complémentaires qui seront éventuellement diffusées au cours de la consultation.

7 - MODALITES DE TRANSMISSION ET DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

7.1 Modalités de transmission des candidatures et des offres

Les candidats doivent impérativement et uniquement utiliser la transmission électronique sur le site internet pour leur candidature, les questions et leurs offres.

7.2 Transmission des candidatures

Les candidatures et les offres sont transmises de façon dématérialisée exclusivement sur le site (<https://www.e-marchespublics.com/>), avant la date et l'heure précisée ci-dessous.

La date et l'heure qui seront prises en compte par le pouvoir adjudicateur correspondent au dispositif d'horodatage de la plate-forme. Le fuseau horaire de référence est celui de Paris :

AU PLUS TARD LE MARDI 22/06/2021 A 18 H

Une fois déposées, les offres ne peuvent plus être retirées, ni modifiées. Le candidat reste tenu par son offre pendant tout le délai de validité de l'offre. Les dossiers de participation des candidats ne sont pas restitués.

8 - PROCEDURE DE REMISE DES OFFRES ET CONTENU DU DOSSIER

8.1 Conditions de langue

Les conditions de langue : la langue utilisée pour présenter les candidatures et les offres est le français.

Conformément au code des marchés publics, les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère ne sont acceptées que si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française dont l'exactitude est certifiée.

8.2 Bordereau unitaire des prix

Seul le bordereau unitaire des prix figurant au dossier doit être utilisé pour la transmission de l'offre financière, en utilisant le support proposé (feuille de calcul).

Le prestataire ne complétera que le ou les tableaux du ou des lots auquel il candidate.

S'il candidate à plusieurs lots, il devra compléter les tableaux des lots auquelS il candidate mais sur le la même feuille de calcul.

La proposition tarifaire figurant dans le BUP devra inclure toutes les prestations.

8.3 Programmation

Les prestations devront être détaillées dans un une pièce annexe du jour J (première livraison) à J+10 au maximum (prestation terminée).

9. Remise des offres

9.1 Voie électronique

Tout envoi non dématérialisé ne sera pas accepté.

9.2 Contenu du dossier

Pour être complets, les dossiers contiennent les documents suivants :

- ATTRI1, DC1, DC2 et l'ensemble des documents obligatoires, fournis et complétés par le candidat.
- Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager la société
- le bordereau de prix, daté et signé
- les fiches techniques de chaque produit proposé

Les fiches techniques devront être regroupées : 1 fichier/lot regroupant toutes les fiches techniques du lot, dans l'ordre du tableau du BUP

- Le candidat pourra transmettre un document synthétique des références de l'entreprise n'excédant pas 12 (douze) pages
- Le candidat devra transmettre une synthèse des labels et certifications des produits proposés
- Le candidat devra transmettre une programmation de la phase d'installation du mobilier (du jour J à J+10). Le document ne devra pas excéder 1 (une) page.

10 - ATTRIBUTION DES MARCHES PAR LA CAO

10.1 Etude des offres

La commission d'appel d'offres accède aux offres et les enregistre.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander aux candidats de préciser leur offre.

Toutes les informations fournies par le candidat à l'appui de son offre prendront valeur contractuelle s'il est retenu.

10.2 Critères

Après avoir éliminé les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables, les autres offres sont triées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée est retenue.

Pour attribuer le ou les marchés, le pouvoir se fonde sur une pluralité de critères non discriminatoires qui sont pondérés de la manière suivante :

- 50 % la qualité des produits (qualités techniques, démarche environnementale)
- 30 % le prix
- 10 % les services associés (rapidité et programmation de la livraison et du montage, garanties)

Le jugement des offres se fait lot par lot, et un seul candidat est retenu pour chaque lot identifié. Un candidat peut se voir attribuer plusieurs lots.

La Commission d'Appel d'Offres choisit l'offre qui correspond aux critères énoncés ci-dessus.

10.3 Appel d'offre infructueux

Lorsqu'aucune offre n'a été remise ou lorsqu'il n'a été proposé que des offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables l'appel d'offres est déclaré sans suite ou infructueux par la commission d'appel d'offres.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de déclarer à tout moment, tout ou partie de la procédure, sans suite.